

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°85-2026****SÉANCE DU 09 JUILLET 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 26

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le trente juin deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, COSSARD Nicolas, BROOKBANK Katy, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, DUMAS Sandrine, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, DEVILLERS Didier, NAUD Sébastien, SWARTVAGHER Swea, DELAVEAU Françoise, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, PAYET Patrice, VEDDA-BOIJOUX Agnès, CUVILLIER Armelle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme SCHAFF Caroline a donné procuration à M. Valero Gérard.

M. CHAIGNE Sébastien a donné procuration à M. Gaboriaud Sébastien.

M. DAUTRICOURT Arnaud a donné procuration à Mme Guevel Stéphanie.

Mme BAUDIN Josiane a donné procuration à Mme Delaveau Françoise.

Absent : M. GAUTREAU Philippe

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'URBANISME, AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT :

Vu le code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°38-2026 en date du 02/04/2026 constituant les différentes commissions communales,

Mme Le Maire rappelle que la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, et propose de voter à main levée, les membres de la commission d'urbanisme, aménagement et environnement :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Commission Urbanisme, Aménagement et environnement :

Président : Mme Le Maire

Vice-Président : M. Gaboriaud Sébastien

Membres : Marteau Cédric, Swartvagher Swea, Swartvagher Frédéric, Violleau Sébastien et Dautricourt Arnaud.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la composition de la commission Urbanisme, Aménagement et environnement.**

La Présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publicité, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers 15, rue Blossac 86000 POITIERS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

AR Prefecture

017-211701461-20260709-D85_2026-DE
Reçu le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 09/07/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN



Le secrétaire de séance,

M. Marteau Cédric

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.